



Membres en exercice : 11
Présents : 09
Absents et Excusés : 1
Pouvoirs : 1
Votants : 10

Procès-Verbal de la séance du 01 février 2024
Le jeudi 01 février 2024 à 20 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de BRUGERON Christian

Présents : BRUGERON Christian, BRUEL Gilbert, DUVERT Frédéric, LEDENT Marlène, BRINGER Laetitia, CADEAC Laurent, CAUSSE Jean-Louis, CLAVEL Nathalie, , GERBAL Camille.

Représentée : BUISSON Rachel représentée par DUVERT Frédéric

Absents et Excusés : GAULT Stéphanie

Secrétaire de séance : DUVERT Frédéric

- Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023.

Ordre du Jour :

1. Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour les logements communaux
2. Amende de police 2024
3. Gestion et fonctionnement de la salle communale suite à la démission du régisseur
4. Antennes 4 G

Questions diverses :

- a. Programme de voirie 2023
- b. Adressage des rues
- c. Transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes en 2026
- d. Colis des aînés

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

Gestion de la salle communale – Nomination d'un nouveau régisseur (DE 001 2024)

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame Christelle HUGON, il a nommé Madame Marie-Laure AFFLATET, nouveau régisseur de la salle communale au 1^{er} janvier 2024.

Par délibération du 15 mars 2007, il avait été décidé l'attribution d'une indemnité de gestion de la salle fixée à 764 € par an. Cette indemnité doit aujourd'hui revenir à Madame AFFLATET.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il serait peut-être opportun de créer un chèque de caution supplémentaire pour le ménage, en plus du chèque de caution de 200 € déjà instauré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

ATTRIBUE à Madame AFFLATET l'indemnité de gestion de la salle communale de 764 € par an, versée en deux acomptes de 382 €, l'un au mois de juin, l'autre au mois de décembre.

FIXE les modalités de gestion de la salle communale comme suit :

- Secrétaire de mairie : Réservations – Règlements.
- Madame AFFLATET : Remise et récupération des clefs – Inventaire de la vaisselle – Ménage – Chauffage.

DECIDE la mise en place d'un chèque de caution supplémentaire pour le ménage d'un montant de 50 €. Celui-ci pourra être encaissé si le locataire ne rend pas la salle communale parfaitement propre.

DIT que cette caution supplémentaire sera inscrite dans le règlement intérieur de la salle communale.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Objet : Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour les logements communaux

Le Maire présente aux membres du conseil municipal les nouvelles normes en matière de réglementation énergétique des bâtiments. En effet, sauf exception, la réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) est obligatoire à l'occasion de la vente d'un logement ou d'un bâtiment, lors de la signature d'un contrat de location d'un logement ou d'un bâtiment d'habitation, ainsi que pour les bâtiments neufs.

Le Maire propose de demander des devis afin de pouvoir réaliser ces DPE pour les logements communaux.

Objet : Amendes de police 2024

La commune peut solliciter une subvention au titre des amendes de polices. Il invite les membres du conseil municipal à partager leurs idées.

M. GERBAL explique qu'il serait peut-être opportun de créer un ralentisseur sur la route de Finiols en direction du Viala. En effet, la vitesse des véhicules est parfois excessive à cet endroit. Un devis va être demandé, et ce point fera l'objet prochainement d'une délibération.

Objet : Antennes 4 G

Les deux antennes 4G sont en fonctionnement depuis quelques mois. Le Maire fait un tour de table afin de recueillir les avis et de savoir si la réception téléphonique est de meilleure qualité. Apparemment la réception est meilleure notamment à l'intérieur des bâtiments

Objet : Programme de voirie 2023

Les travaux de voirie devant l'annexe de l'école et la réalisation d'un plateau ralentisseur aux abords du Mausolée sont terminés. Le montant des devis signés par la commune, après l'attribution du marché, s'élevait à 50 660,81 € TTC. Les décomptes des travaux réalisés présentaient un montant de dépenses de 72 652,93 € TTC. Soit un écart conséquent entre les montants des devis et les montants des décomptes de l'ordre de 21 992,12 €. Après avoir contesté ce dépassement, la commune a trouvé un accord financier. Finalement, la commune s'acquittera de la somme de 62 218,72 € TTC.

Objet : Adressage des rues

Afin d'avancer sur l'adressage, il faudrait lister les besoins en panneaux et numéros de rue, ainsi que les poteaux. Il faudrait également choisir les couleurs de plaques. M. DUVERT va reprendre contact avec le référent de la Poste.

Objet : Transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes en 2026

Une réunion en conférence des maires pour préparer le transfert de l'eau et de l'assainissement a eu lieu le 19 janvier dernier. Il est apparu que de nombreux élus communautaires ne sont pas favorables à ce transfert à l'aube de 2026. Lors du prochain conseil communautaire, une motion de censure sera à l'ordre du jour.

Objet : Colis de Noël des aînés

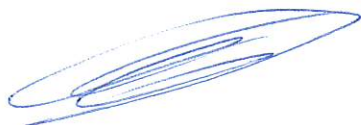
Cette année, les 24 colis de Noël des aînés de plus de 70 ans de la commune ont été confectionnés par les travailleurs de l'ESAT de la boutique le nid des délices située à Chirac. La distribution des colis a été bien appréciée. L'occasion aussi de créer un moment privilégié d'échange et de convivialité.

Objet : Autres questions diverses

- **Ferme Martin** : Afin de sécuriser les lieux, les agents de la commune ont fermés tous les différents accès aux bâtiments. Un géomètre topographe va venir réaliser un relevé de l'ensemble de la parcelle, pour qu'ensuite puisse être élaboré une ébauche de projet architectural.
- **Travaux logement du Parc** : il y aurait des travaux à effectuer. Les volets qui sont à l'intérieur empêchent de fermer les volets et d'ouvrir simultanément les fenêtres. Il faudrait remplacer ce système par l'installation soit de volets roulants, soit par des volets extérieurs. La terrasse en lames PVC se délite. Il faudrait voir s'il est possible des remplacer ces lames par du bois. Il faudra également vérifier au préalable la structure dessous l'escalier. Les locataires signalent aussi des traces d'humidité à l'étage et des soucis de barillet de la porte d'entrée. Dans un premier temps les menus travaux pourront être réalisés par les agents de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h15.

DUVERT Frédéric
Le secrétaire de séance



BRUGERON Christian
Le Président de séance




Approuvé en séance du conseil municipal du : 14 MARS 2024
Mis en ligne sur www.lanuejols-lozere.fr le : 15 MARS 2024